Avis motivé du CSEC du 13 avril 2021

« Projet d'évolution de la DdR Antilles-Guyane et de cession de la Guyane »

Le 8 mai 2015, la filiale « Banque Française Commerciale Antilles-Guyane », créée en 1984, intègre LCL. A cette occasion, le directeur général de l'époque déclarait à l'ensemble du personnel de Guyane : *« La Guyane possède un potentiel de développement réel, soutenu par une population jeune et en forte croissance**. LCL est ici pour investir afin de développer ses activités**. Le personnel a 2 ans pour s'approprier les outils, les process et procédures LCL. »*

Nous pouvons lire sur le site lcl.fr, *« l'intégration de la BFC-AG au réseau LCL représente une évolution naturelle tant pour les salariés que pour les clients. Grâce à cette fusion, l'activité de la banque est maintenue sur les 3 départements d'outre-mer, Guadeloupe, Martinique et Guyane. »*

« Avec le réseau LCL, les clients (BFC-AG) bénéficient à présent d'une continuité territoriale au sein d'une même banque lors de leurs déplacements en métropole » et inversement, notamment grâce à LCL Banque nationale.

Ces propos indiquent clairement que la présence de LCL en Guyane s'inscrivait pleinement dans une stratégie de continuité et de développement. Pourtant, le Directeur Général du Crédit Agricole Martinique-Guyane a affirmé que les pourparlers sur une possible cession de LCL Guyane ont débuté dès 2017, juste deux ans après l'absorption.

Il est vrai qu'entre temps, un changement de direction générale s'est opéré … D'après cette nouvelle direction, LCL se sépare de LCL Guyane pour les pseudo-raisons suivantes :

- taille critique non atteinte en termes d'implantations et de parts de marché
- double éloignement des centres de décision

Concernant la taille critique de LCL Guyane, la direction n'a jamais évoqué cette situation. Et pour cause, c'est la politique menée par LCL en Guyane ces dernières années, qui conduit à rendre critique la taille de LCL Guyane, si taille critique il existe. En effet, LCL y a supprimé 30% des effectifs depuis 2015, a fermé l'agence de Kourou, a transféré des clients Entreprises vers la Martinique. LCL St Barthélémy, St Martin et Martinique ont-ils cette fameuse « taille critique » ?

Rappelons que LCL Guyane détient les murs de deux agences, dont le très bel immeuble surplombant la place des Palmistes, en plein cœur de Cayenne.

Concernant le double éloignement de LCL Guyane des centres de décision antillais et métropolitains … Depuis 2015, date de la fusion, les distances entre la Guyane et la Guadeloupe ainsi que la métropole, n'ont pourtant pas changé. Les membres du CCE de l'époque avaient d'ailleurs réclamé pour la Guyane, une direction locale aux pouvoirs élargis, ce que LCL n'a pas souhaité mettre en place et préféré nommer un DGA Martinique-Guyane.

Avis motivé du CSEC du 13 avril 2021

« Projet d'évolution de la DdR Antilles-Guyane et de cession de la Guyane »

Malgré la politique de repli menée par LCL en Guyane, les salariés ont su maintenir les parts de marché. La véritable raison est donc ailleurs …

Si ce projet de transfert partiel d'établissement est mis en place, LCL disparaîtra de ce département français et ce, « pour servir d'abord les intérêts stratégiques » du Crédit Agricole Martinique Guyane.

Le CSEC déplore que sa demande de discussions en amont, en vue de la conclusion d'un accord de substitution, n'ait pas été entendue, d'autant plus qu'aucun engagement ferme en l'espèce n'est pris par le directeur général CAMG.

Alors que le CSEC est consulté sur l'évolution de la DdR Antilles Guyane, la direction générale ose lui dire que bien qu'elle sera amputée de 25%, il n'y aura aucun impact sur l'organisation de cette DdR.

Pour toutes ces raisons, le CSEC de LCL est opposé à la cession de LCL Guyane et ne peut valablement se prononcer sur ce projet d'évolution de la DdR Antilles-Guyane, faute d'éléments suffisants.

24 Votants dont :

Pour : 24 (unanimité)
Contre :
Abstention :

Ne prend pas part au vote :

M Lionel PICHODO

Secrétaire Général du CSEC LCL